

LA FNH DEMANDE PLUS DE SOUPLESSE POUR LES SOLDES

La FNH (Fédération Nationale de l'Habillement) appelle à revoir le fonctionnement des soldes pour retrouver une équité des conditions de concurrence entre grandes enseignes, e-commerce et commerçants traditionnels.

BRADER LES COLLECTIONS ÉTÉ AU DÉBUT DE L'ÉTÉ ? UNE ABSURDITÉ !

Alors que l'article 16 de la loi 2019-486 va être appliqué pour la première fois, la FNH tire la sonnette d'alarme. Si rien n'est fait, les commerçants devront brader les collections d'été qu'ils viennent de recevoir dès le 22 juin. *« Rappelons qu'initialement, les soldes avaient lieu à la fin de l'été pour écouler les stocks et présenter la nouvelle collection à nos clients. Des soldes d'été 1 jour seulement après le début officiel de la saison d'été ne fait pas sens. Pourquoi brader des produits adaptés à la saison en poussant au consumérisme alors que la France souhaite s'engager dans une démarche d'économie raisonnée ? »* s'interroge Frank HOËT, Vice-Président de la FNH.

La FNH soutient une démarche pour des soldes plus responsables.

RECONNECTER LES SOLDES À LA VIE DES TERRITOIRES

Il s'agit d'assouplir non pas le cadre légal des soldes, mais les périodes autorisées. Il existe déjà des départements qui ont des dérogations (les frontaliers et l'Outre-mer). **La FNH demande au ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique de prendre exemple sur l'Allemagne**, où il n'y a plus de périodes de soldes réglementées depuis 2004, **et de laisser aux commerçants le soin d'organiser leurs semaines de soldes dont la durée resterait strictement encadrée, en fonction de la dynamique de leurs territoires et de leur situation économique.** *« Dans les centres-villes, on pourrait imaginer que les commerçants puissent bénéficier des périodes touristiques de vacances pour organiser leurs soldes, ou, dans le sud de la France, où l'été dure plus longtemps, que des soldes de fin de saison arrivent mi-septembre par exemple. »*

DES SOLDES PLUS INTÉRESSANTS POUR LES CONSOMMATEURS

L'idée n'est pas de renoncer aux soldes, mais de les réaliser à de meilleures périodes. *« Cela éviterait sans doute des débuts de soldes avec des promotions avant les premières semaines, qui mécontentent les consommateurs, avec de vrais soldes, à la bonne saison ! »* conclut Florence BONNET-TOURÉ, Secrétaire Générale.

La Fédération nationale de l'habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter et le textile : elle rassemble 30 300 boutiques multimarques et monomarques, affiliées à une enseigne ou franchises, avec ou sans marques.

Ces commerçants concrétisent aujourd'hui 78 800 emplois en France, et réalisent un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros.

Contacts presse :

Agence Apocope • Dorothée DAVID • media@agenceapocope.com • 01 45 78 87 37

